



Réussite de la Grève à la "découpe poulets"

La grève du mercredi 17 avril à la découpe poulets aura été une véritable réussite !

Les salariés ont été nombreux à faire grève, ce qui a considérablement perturbé la Direction.

Malgré la tentative de chantage habituel de la direction et de ses collabos, de nombreux salariés ont fait grève dès la prise poste.

Le directeur était rouge de colère, il est allé provoquer un délégué CGT du service quai d'expédition.

Ses propos étaient clairs : "vous êtes contents, vous avez foutu le bordel !?"

Et en même temps se propos trahissaient le malaise de la direction face à la solidarité des travailleurs !

Eh oui, pas de travailleurs => pas de travail ! & Pas de travail => pas de profits !

Mais cela ne s'est pas arrêté là, en effet d'autres salariés ont rejoint mouvement en cours de journée ce qui a eu pour effet positif d'augmenter à nouveau le nombre de grévistes, donc de réduire encore le nombre de travailleurs.

Vous avez été très nombreux à apprécier le tract CGT, et surtout la démarche revendicative proposée par la CGT.

➤ **Les semaines de 6 jours sans jour de repos : c'est non !**

✓ La Direction doit respecter ses engagements ! La réponse est simple : il faut embaucher et former !

➤ **Les Conditions de travail doivent s'améliorer !**

✓ La Direction doit prendre en compte les problèmes remontés dans les 2 droits d'alerte faits dans le service découpe poulets et peut s'appuyer sur les pistes de propositions de la CGT construites avec les salariés du service.

➤ **La Sécurité du personnel n'est pas à négocier !**

✓ L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé, physique et mentale, des travailleurs (*C. trav., art. L. 4121-1*)

✓ L'employeur est tenu à une obligation de résultat en matière de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs (*Cass. soc., 28 févr. 2006, n° 05-41.555, n° 835 FS - P + B + R + I*)

➤ **Le favoritisme doit cesser avant que des actions ne soient engagées**

Le Code du Travail sera appliqué et respecté ! La CGT a sifflé la fin de la récréation, et si l'employeur ne veut pas l'entendre par la voie du dialogue social, il va le comprendre autrement ! Mais la CGT ne lâchera pas l'affaire !

Quelques informations et remarques :

Depuis des mois les Conditions de Travail se sont fortement dégradées à la découpe poulets.

Malgré la présence de plusieurs syndicats dans le service, aucun ne s'occupe concrètement des problèmes !

Que ce soit la sécurité, les conditions de travail, les effectifs, aucun autre syndicat n'agit concrètement pour améliorer les choses !

Leur seule activité est d'écrire pour critiquer la seule Organisation syndicale qui s'occupe des salariés et tenter de discréditer ses militants (de tous les salariés de l'ouvrier au cadre).

Nous voulons expliquer aux salariés qui nous demandent de faire l'unité syndicale pourquoi ce n'est pas possible !

La CGT ne peut pas s'unir avec des syndicats qui confondent leur rôle "d'élu du personnel" avec "leur poste d'encadrement", et qui collaborent en permanence avec la Direction ! (le dernier tract affiché parle au nom des tous les autres syndicats)

Vous aurez pu constater que depuis le lancement des actions concrètes des élus CGT (les droits d'alerte) les autres syndicats ne vous épaulent pas, et pire, ils écrivent uniquement pour critiquer la CGT et / ou ses militants, mais pas pour s'occuper des salariés et de leurs intérêts !

Voici quelques extraits de ce qu'ils ont pu et oser écrire

- "La CGT a appelé à la grève alors que la Déléguée Syndicale est en vacances" => Oui et la CGT fonctionne pendant son absence parce que la CGT est une organisation collective !
- "La Déléguée Syndicale CGT est vexée parce qu'elle a lancé 2 droits d'alerte auxquels la Direction n'a pas donné suite, **c'est normal les autres syndicats avaient déjà réglé les problèmes en direct avec la direction bien avant que la CGT ne les remonte**" => Le Secrétaire du CSE était présent lors de la visite avec l'Inspecteur du Travail, il n'a même pas ouvert la bouche 1 seule fois !
- "Alors ne vous laissez pas bernier par des personnes qui vous entraînent à perdre de l'argent en faisant la grève pendant qu'eux seront payés en posant de la délégation tout en restant chez eux bien tranquillement" => La CGT décide avec les salariés (revendications et modalités d'actions)

Jamais, à aucun moment, les autres syndicats n'ont parlé des salariés et de leurs problèmes & revendications sauf 1 fois pour dire que tout était réglé avant même que la CGT n'agisse !?

Ce n'est pas l'Unité Syndicale qui fera avancer les revendications des salariés, mais l'unité des salariés !

Et c'est précisément avec beaucoup de salariés en grève comme le 17 avril que la Direction va changer d'attitude ! **Les salariés ne se laissent pas influencer par la CGT, au contraire ils agissent aux côtés de la CGT parce que leurs problèmes quotidiens ne sont pas pris en compte et n'avancent pas**, parce que la direction et ses collabos font tout pour que cela n'avance pas !

Et si la Déléguée CGT est en vacances et qu'il y a quand même une grève organisée par la seule CGT => c'est justement parce que la CGT est une organisation collective, qui fonctionne collectivement, et qui a choisi son camp : le camp des salariés qui l'ont élue !

Et si certains élus CGT n'ont pas fait grève, c'est tout simplement parce qu'ils ne sont pas du service découpe poulets => seul service où il y avait un appel à la grève ! Mais ce qui est sûr, c'est que les élus CGT eux ne sont pas en délégation quand il y a grève. Et leurs heures de délégation sont utilisées pour défendre les intérêts des salariés et rien d'autre ! (Ce qui est loin d'être le cas de tous les élus de LDC Bourgogne !)

Nous rappelons aux salariés que la CGT est certes la 1^{ère} organisation syndicale, mais qu'elle ne dispose pas des outils du CSE puisqu'il faut la majorité des membres !

Ce qui a plusieurs conséquences : les outils à disposition du CSE ne sont pas utilisés !

- On ne peut pas avoir l'aide et l'expertise d'un expert-comptable qui aideraient tellement les élus dans leur mission économique...
 - o On pourrait en savoir plus sur les optimisations financières qui ont été construites par LDC avec la mise en place de VDR par exemple...
 - o On pourrait avoir des réponses en CSE sur les questions posées si le Secrétaire faisait ce qu'il avait à faire par exemple... Etc, etc, car la liste des outils et possibilités du CSE non utilisés est tellement longue !

Donc, la CGT rappelle à tous les salariés que s'ils veulent faire changer les choses, effectivement il va falloir agir comme viennent de le faire la "découpe poulets" (pour la sécurité et les conditions de travail) et "la GMS" sur le temps de travail. (La direction voulait revenir sur le paiement du férié sur un jour de semaine)

Prenez contact avec la CGT pour devenir délégué, et préparons ensemble les futures listes de candidats avec des personnes volontaires, désireuses de faire bouger les lignes et de représenter les salariés.

La CGT forme ses militants, vous n'avez pas besoin de savoir, vous devez juste être honnêtes et représenter les salariés. Ensemble, plus nombreux, nous irons loin et déplacerons des montagnes !

Concernant les différences entre les 2 CSE (LDC Bourgogne & VDR) : VDR a les plus gros salaires, donc évidemment plus de budgets à redistribuer.

Et la nouvelle jurisprudence qui vient de tomber oblige les CSE à donner les mêmes choses à tous les salariés sans critère d'ancienneté => le CSE de LDC devra donc revoir son budget et ses activités et mettre un terme à ces initiatives très onéreuses qui ne profitent qu'à une petite poignée de salariés (Loges de sports, loto, tarot...)

La CGT avait proposé de mettre en place un chèque Culture loisirs pour tous les salariés qu'ils pourraient dépenser où bon leur semble tant que cela reste dans le domaine de la culture et du loisir.

Chaque salarié profiterait du CSE de manière équitable (Proposé par les élus CGT et refusé par tous les autres élus)